

Composition du Comité administratif et rencontres tenue en 2019-2020

Le *Règlement de régie interne de l'École nationale de police du Québec* (RLRQ, chapitre P-13.1, a. 27) prévoit que le conseil d'administration constitue le Comité administratif qui est composé de la présidente et la vice-présidente du conseil d'administration, le directeur général et deux (2) membres élus annuellement par et parmi les membres du conseil, par résolution, au début de la nouvelle année financière ou lors d'une vacance.

Le Comité administratif exerce les pouvoirs que lui confie le conseil.

Il fait rapport au conseil de ses activités qui peut renverser ou modifier les décisions prises par le comité à condition que ne soient pas affectés les droits des tiers découlant de l'exécution de ces décisions.

Composition du Comité administratif 2019-2020

Président

Yves Guay, directeur général
École nationale de police du Québec

Membres

Ginette Fortin, FCPA, FCGA, Pl. Fin., ASC
Présidente du CA
Siège depuis le 3 mai 2017

Sophie Bergeron, directrice général
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)
Vice-présente du CA
Siège depuis le 3 mai 2017

Line Carbonneau, directrice adjointe à la Direction des normes professionnelles
Service de police de la Ville de Montréal
Siège depuis le 12 décembre 2018

Ronald Boudreault
Directeur général adjoint
Sûreté du Québec
Siège depuis le 31 mai 2019

Nombre d'assemblées tenues en 2019-2020

- 24 octobre 2019 (3 membres présents)
- 9 juillet 2020 (4 membres présents)